

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la rénovation de la toiture 14 Rue Victor Hugo par l'entreprise « Les Toitures FORTIN » -
34 rue Principale – 62380 BAYENGHEM-LES-SENINGHEM
Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et
prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur trois places de stationnement devant le 14 rue
Victor Hugo du Mercredi 6 Septembre 2023 au Dimanche 15 Octobre 2023.

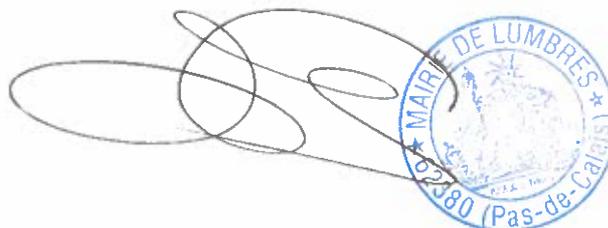
Article 2 : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

Article 3 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 4 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de
Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise « Les Toitures FORTIN »,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 5 Septembre 2023
Le Maire,

Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **5 SEP. 2023**